

BILAN 2019

Gestion des matières résiduelles

MRC de La Côte-de-Gaspé et MRC du Rocher-Percé



Lexique

BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
LET	Lieu d'enfouissement technique
MR	Matières résiduelles
PEFVU	Produit électronique en fin de vie utile
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
RITMRG	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
VHU	Véhicules hors d'usage

Résultats

Le bilan de 2019 nous révèle que malgré tous les efforts, les infrastructures mises en place, les campagnes d'information, il y a encore plus de 50 % des matières résiduelles que nous générons qui se retrouvent à l'enfouissement.

Le tableau de la page suivante présente les tonnages générés par entité municipale en 2019 dans les quatre filières de gestion des matières résiduelles (GMR), soit le recyclage, le compostage, la valorisation (RDD compris) et l'enfouissement. Le total généré, soit la somme de l'ensemble des filières, est ensuite présenté, de même que le taux de valorisation, soit la quantité de matières valorisées sur le total généré.

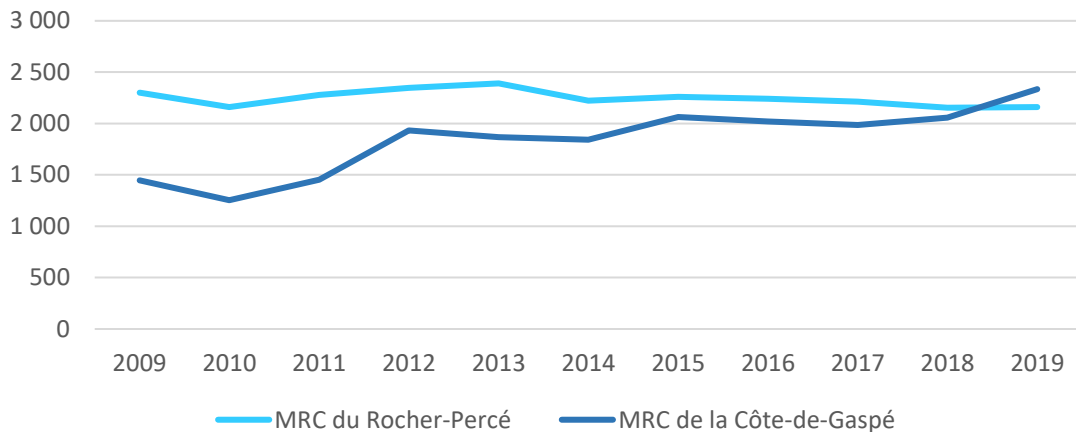
2019 Toutes les données sont en tonne métrique (t.m.) à moins d'avis contraire.	MRC Rocher-Percé	Gaspé	Grande-Vallée	Cloridorme	Petite-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	MRC Côte-de- Gaspé	GLOBAL
	Matières recyclables								
Résidentiel	1 458	1 021	146	71	-	-	76	1 314	2 772
ICI (Actibec ou autre)	610	928	-	-	-	-	-	928	1 538
Contenants consignés	92	78	6	4	1	-	4	93	185
Total (tonnes)	2 160	2 027	152	74	1	-	80	2 335	4 495
Matières organiques et BFS									
Résidentiel	1 058	938	10	-	-	-	-	948	2 006
ICI 2v3	293	176	-	-	-	-	-	176	469
Résidus marins	395	-	-	-	-	-	-	-	395
Bleuets	293	-	-	-	-	-	-	-	293
Valorisation agricole-r. marins	334	-	-	-	-	-	-	-	334
Total matières organiques	2 373	1 114	10	-	-	-	-	1 124	3 497
BFS (tonnes)	801	3 557	-	-	-	-	-	3 557	4 359
Total matières organiques et BFS	3 174	4 672	10	-	-	-	-	4 682	7 856
Valorisation									
Métal	1 069	93	44	16	-	-	45	504	1 573
Bois et bardeau	2 412	985	-	-	-	-	-	1 411	3 823
Résidus verts	80	49	6	-	-	-	-	55	135
Gypse	16	-	-	-	-	-	-	-	16
Pneus	256	219	28	27	-	-	4	277	528
sous-TOTAL écocentres	3 833	1 346	77	43	-	-	49	2 247	6 080
Véhicules hors d'usage (VHU)	842	716	53	34	8	-	35	847	1 688
Textile	59	50	4	2	1	-	2	60	119
Total écocentre et autres (tonnes)	4 734	2 112	134	80	9	-	87	3 153	7 888
Résidus domestiques dangereux									
Peinture (kg)	11 321	10 837	1 021	253	380	-	235	12 726	24 047
Huile (kg)	4 149	1 165	18	-	36	-	7	1 226	5 374
Organique (kg)	2 626	5 115	89	14	24	-	36	5 278	7 903
Inorganiques (kg)	109	492	4	-	-	-	-	496	605
Autres (kg)	7	104	1	-	2	-	-	107	114
Lampes (non inscrites)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Piles (kg)	268	1 311	-	-	-	-	-	1 311	1 579
Propane (kg)	1 035	1 170	-	-	-	-	-	1 170	2 205
MÉI (kg)	39 504	12 850	2 822	2 822	-	-	2 268	20 761	60 265
Total (kg)	59 019	33 043	3 956	3 089	441	-	2 545	43 074	102 093
Total (tonnes)	59,0	33,0	4,0	3,1	0,4	-	2,5	43,1	102,1
Enfouissement									
Résidentiel	4 447	3 123	519	-	-	299	290	4 232	8 679
ICI	2 359	5 981	-	-	-	78	-	6 059	8 418
CRD	924	1 850	13	-	-	-	153	2 016	2 940
Sols, boues et animaux	88	906	-	-	-	-	-	906	994
Total (tonnes)	7 817	11 861	532	-	-	377	443	13 214	21 031
Total des matières générées	17 945	20 705	832	157	10	377	612	23 426	41 371
Mise en valeur (%)	56%	43%	36%			31%	28%	44%	49%

Recyclage

Tendances 2009 à 2019

Dans la MRC du Rocher-Percé, le tonnage de matières recyclables s'est maintenu depuis 2009, variant de 2 153 à 2 391 t.m. Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, une légère augmentation est notée, passant de 1447 t.m. en 2009 à 2335 t.m. 10 ans plus tard, soit une augmentation de 61 %.

Graphique 1 –Quantité de matières recyclées de 2009 à 2019 (t.m.)



Défis

En plus de l'éloignement des marchés de transformation, la baisse de prix sur le marché de plusieurs matières a ajouté un défi supplémentaire d'où une augmentation des coûts de traitement associée à cette filière.

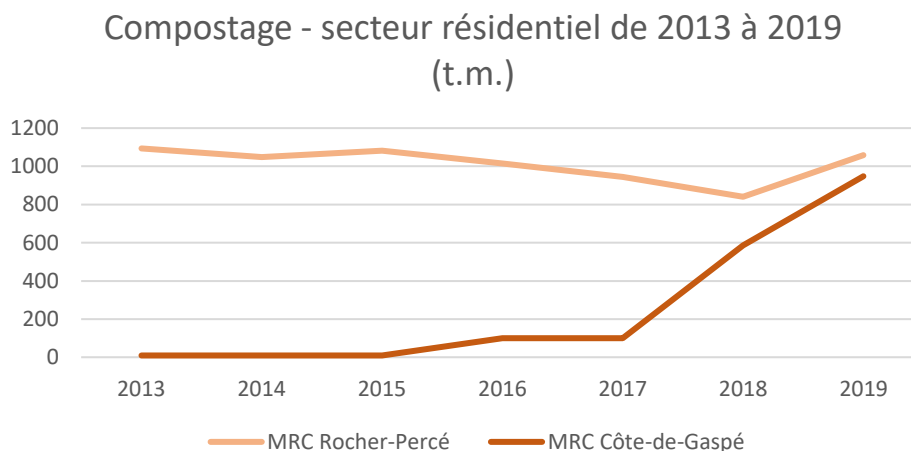
La fermeture du marché asiatique a eu des impacts au Québec, notamment pour les fibres mélangées (papiers). La RITMRG travaille activement à reproduire le modèle appliqué avec le verre soit de privilégier le développement de la transformation locale de matières comme certains plastiques et les petites fibres.

La qualité des intrants demeure un enjeu et les citoyens, comme les commerces, seront invités à bonifier leur participation.

Compostage

Tendances 2014 à 2019

La collecte des matières organiques est en place depuis 2012 sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé. En juin 2018, la Ville de Gaspé a implanté la collecte à trois voies sur son territoire, secteur résidentiel. Les matières sont acheminées au site de compostage de Chandler. Ainsi, le tonnage de source résidentielle acheminé au site de compostage a augmenté substantiellement en 2019.



L'année 2019 est caractérisée par l'apport du secteur résidentiel de la Ville de Gaspé durant une année complète. En 2019, 938 t.m. ont été générées à Gaspé par le secteur résidentiel, comparativement à 1058 t.m. pour la MRC du Rocher-Percé.

À Gaspé, l'implantation du compostage au niveau du secteur ICI (industries, commerces et institutions) a débuté en 2019. La récupération des MO a débuté chez une dizaine d'ICI en 2019, avec 176 t.m. récupérées. Le secteur ICI a généré environ la même quantité de matières organiques (MO) que les années précédentes dans la MRC du Rocher-Percé.

Défis

La participation aux collectes de matières organiques constitue un défi en 2019. En effet, les quantités générées par le secteur résidentiel dans le secteur de la MRC du Rocher-Percé est assez stable depuis 2015, ayant passées de 1 094 tonnes en 2015 à 1 058 tonnes en 2019. Il reste cependant encore une très grande quantité de matières organiques retrouvée à l'enfouissement. Le suivi par puces électroniques et la future réglementation nous permettront de stimuler le taux de participation à la hausse.

En ce qui concerne le secteur ICI, les quantités ont fluctuées depuis 2013, mais les quantités pourraient encore augmenter. Des efforts d'accompagnement par l'équipe de la RITMRG demeurent à réaliser, afin d'augmenter la participation de ce secteur.

Pour les municipalités de l'Estran (Murdochville, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme), l'étude de modes de valorisation de la matière organique est toujours en cours.

Valorisation

Tendance

Les écocentres des deux MRC accueillent une diversité de plus en plus grande de matières. Les écocentres de l'Estran ont ajouté le bois et le bardeau d'asphalte depuis 2015 aux matières récupérées. En 2018, l'écocentre de Gaspé a ouvert ses portes et récupère depuis une grande diversité de matières. Ainsi, en 2019, toutes les municipalités récupéraient du métal, bois et bardeau d'asphalte, les pneus, les résidus organiques (p. ex. peintures et huiles), de même que les produits électroniques. Certains écocentres accueillent le gypse et d'autres résidus dangereux que la peinture et l'huile.

Puisque les données sont collectées à la sortie des matières des écocentres, il est impossible de faire ressortir des tendances. Le fait qu'il n'y a eu pratiquement aucune sortie de gypse, de bois et de bardeau en 2019 explique qu'il n'y ait eu aucune quantité de ces matières valorisées pour cette année.

Défis

La valorisation dans les écocentres pose plusieurs défis auxquelles les municipalités et la RITMRG font face.

L'uniformisation des matières acceptées dans l'ensemble des écocentres est primordiale, pour augmenter le taux de détournement des matières de l'enfouissement, mais également pour augmenter le volume d'une même matière afin d'obtenir un volume global suffisant pour les débouchés.

Certaines matières n'ont que peu de débouchés actuellement. En effet, le gypse récupéré n'a que deux acheteurs au Québec, dont un qui n'achète plus actuellement. Le marché est donc très fragile. La RITMRG doit donc trouver des débouchés durables pour certaines matières.

Une seule entreprise au Québec offre le service de broyage mobile. Les municipalités sont dépendantes de cette entreprise pour les opérations de broyage. En 2019, un retard important a dû faire reporter à 2020 les opérations.

Certaines matières au contraire ont un débouché de valorisation existant, mais des contraintes budgétaires ou d'espace limite la récupération. Il s'agit notamment des matelas, revêtement en clapboard et des halocarburés.

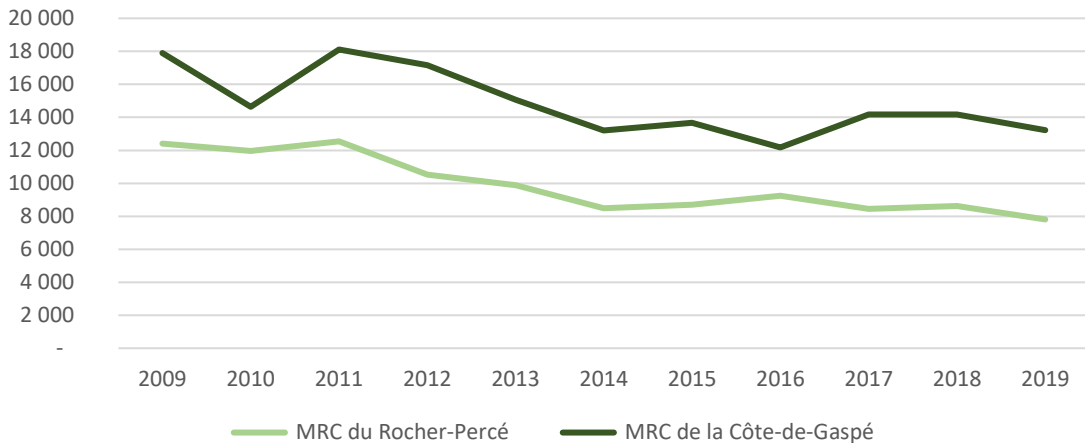
Enfin, suivant des inspections réalisées en 2019 par des professionnels, certains écocentres ne seraient pas conformes à certaines normes en vigueur, notamment relatives à la sécurité, à l'incendie et à la protection de l'environnement. L'écocentre de Murdochville a dû fermer ses portes jusqu'à ce que la municipalité se conforme. Les aménagements des trois écocentres de la MRC du Rocher-Percé seront revus en 2020 pour tenir compte des non conformités reçues.

Enfouissement

Tendance

Depuis 2009, l'enfouissement a diminué dans les deux MRC. Dans la MRC du Rocher-Percé, le tonnage a diminué de 37%, passant de 12417 t.m. en 2009 à 7817 t.m. en 2019. Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, le tonnage enfoui a baissé de 26%, passant de 17 907 t.m. à 13 214 t.m.

Graphique 6 – Évolution de l'enfouissement de 2009 à 2018 (t.m.)



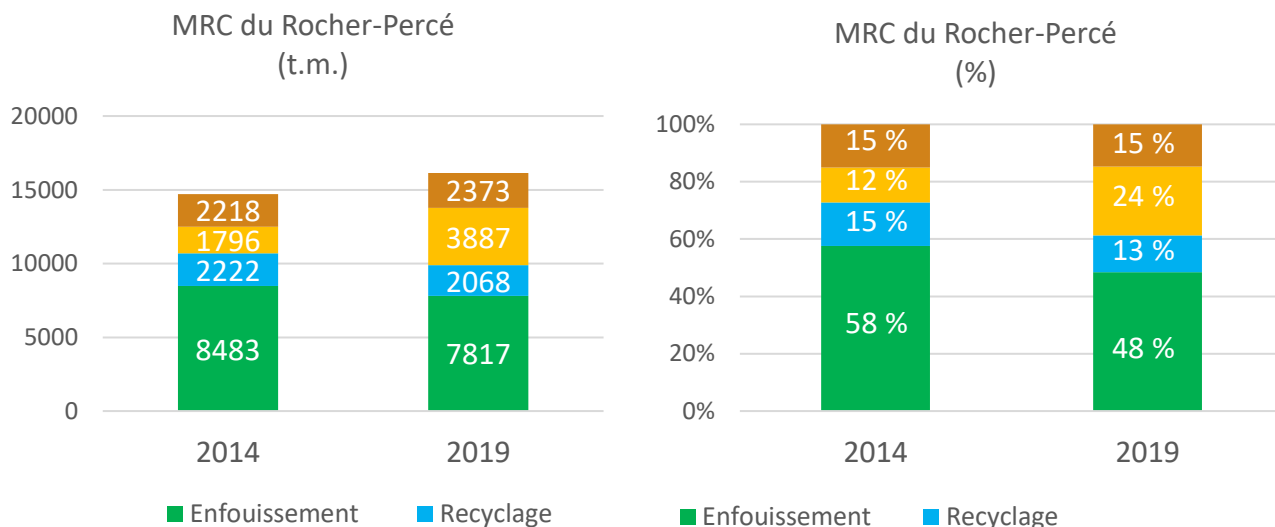
Plusieurs facteurs expliquent la diminution de l'enfouissement :

- Mise en place des écocentres (2009 à 2017) et augmentation de l'éventail des matières récupérées à ces installations
- Implantation de la collecte à trois voies sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé (2012) et de la Ville de Gaspé (2018-2019)
- Augmentation des quantités de matières recyclables du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

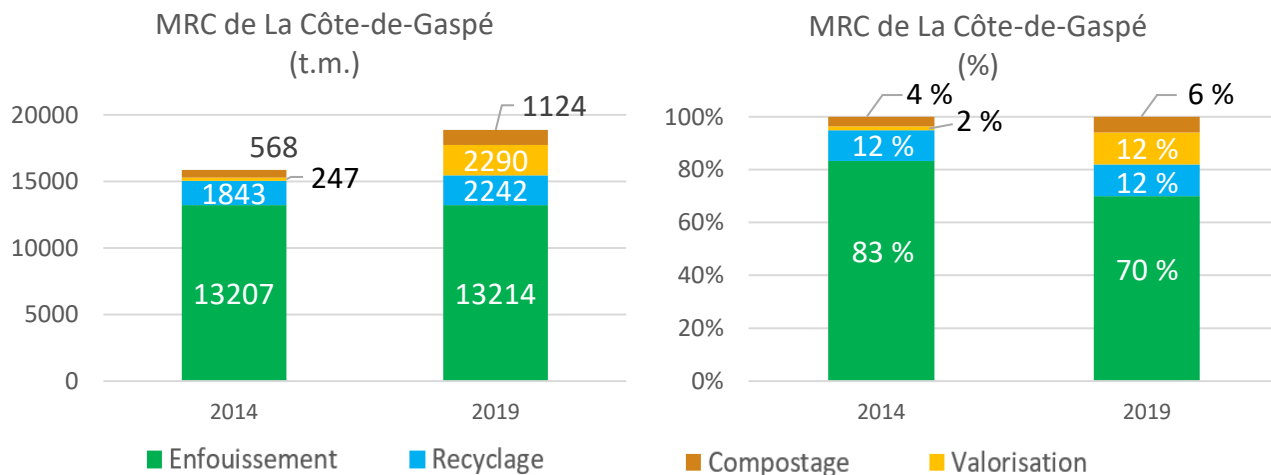
De 2014 à 2019, on note une augmentation de génération des matières pour les deux MRC. En effet, les quantités de matières ont augmenté significativement, toutes filières confondues. Ainsi, bien que la part de l'enfouissement ait diminué depuis 2014, les quantités générées dans les autres filières (recyclage, compostage, valorisation) ont augmentées. Les graphiques de la page suivante présente les tonnages en t.m. et en pourcentage pour les deux MRC.

À noter qu'à des fins de comparaison, les contenants consignés, les véhicules hors d'usage, les textiles, ainsi que les boues valorisées n'ont pas été considérés dans les considérés dans les données pour les graphiques présentés aux deux prochaines pages.

Graphique 7 – Part des filières en quantité et en pourcentage pour la MRC du Rocher-Percé en 2014 et 2019



Graphique 7 – Part des filières en quantité et en pourcentage pour la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014 et 2019

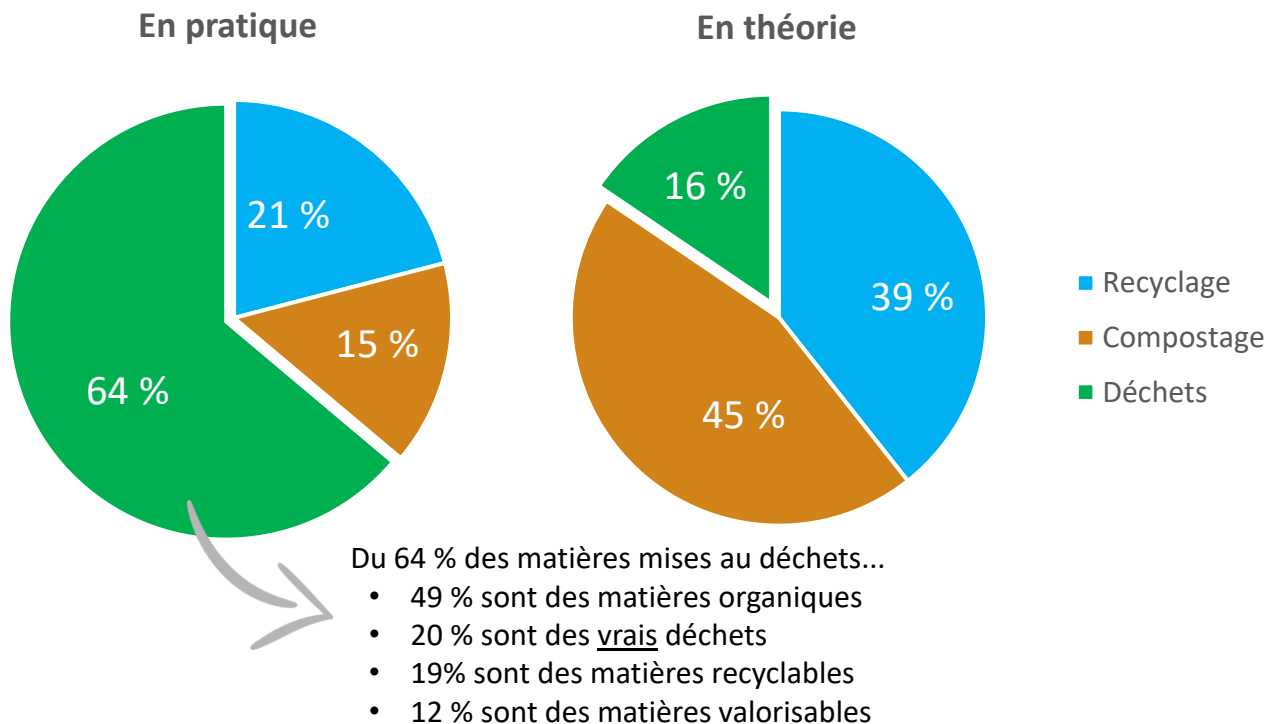


En ne considérant que le secteur résidentiel. On note encore une fois que la très grande majorité des matières sont traitées dans la filière enfouissement. En effet, on remarque qu'encore 64 % des matières générées par le secteur résidentiel vont au bac à déchets, tandis que seulement 21 % des matières générées sont mises au bac bleu et 15% mises au bac brun.

D'après l'étude de caractérisation réalisée en 2015, plusieurs des matières mises au bac à déchets auraient pu être détournées de l'enfouissement, par le recyclage, le compostage ou la valorisation. Au final, seulement 21 % environ des matières mises au bac à déchets auraient dû être mises au bac à déchets, le reste aurait pu être recyclé, composté ou valorisé aux éco-centres.

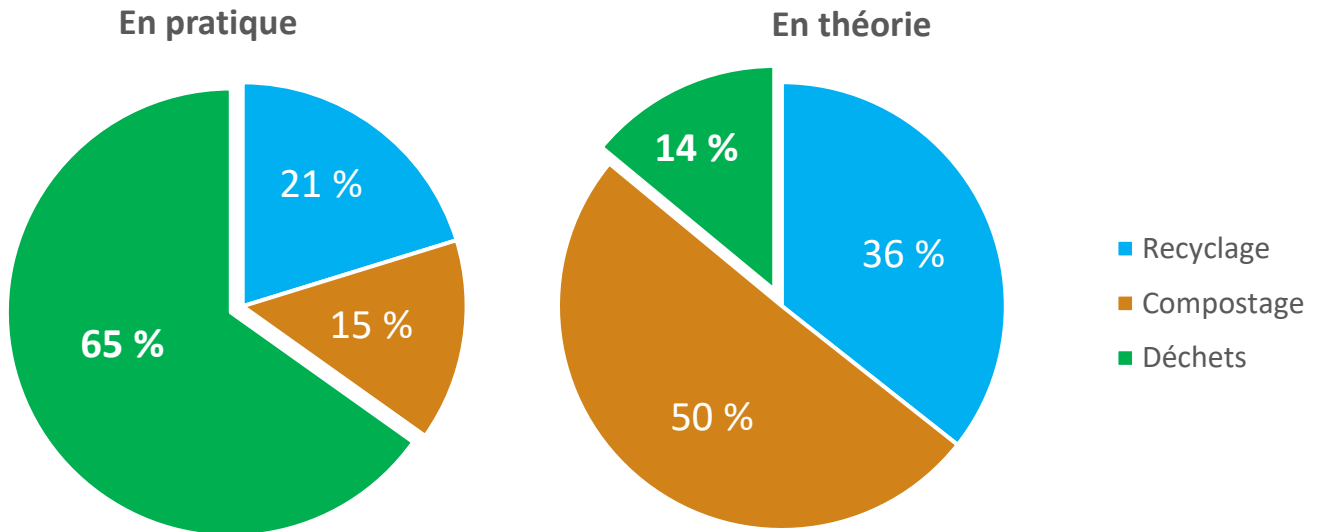
En appliquant les proportions retrouvées à l'enfouissement de matières recyclables, compostables et valorisables, on peut calculer les proportions théoriques des matières mises au bac à déchets. Par exemple, dans la MRC du Rocher-Percé, environ 45% des matières générées par le secteur résidentiel en 2019 aurait pu être mises au bac brun, 39% auraient pu être disposées au bac bleu et seulement 16% auraient dû être disposées au bac à déchets.

Graphique 7 – Matières générées par le secteur résidentiel en 2019 pour la MRC du Rocher-Percé



Du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé, le constat est similaire : la majorité des matières générées en provenance du secteur résidentiel sont enfouies, mais une très grande proportion aurait dû être détournée de l'enfouissement.

Graphique 8 – Matières générées par le secteur résidentiel en 2019 pour la MRC de La Côte-de-Gaspé



Défis

Les quantités de matières générées sont en augmentation. L'enfouissement diminue, mais encore trop de matières sont enfouies. Les défis sont donc nombreux.

Il faut informer et sensibiliser les générateurs sur les coûts de la gestion des matières résiduelles, notamment les coûts d'enfouissement supérieurs aux coûts de traitement dans les autres filières. Ceci peut se traduire notamment par un accompagnement plus soutenu des générateurs, autant résidentiel que commercial, afin d'augmenter le taux de valorisation.

Pour réduire les quantités de matières enfouies, il faut également trouver des débouchés et développer les marchés pour les matières présentant un potentiel de valorisation, mais qui ne sont actuellement non valorisées, notamment certaines matières reçues dans les écocentres.

Enfin, des mesures de réduction à la source devraient être encouragées et mises de l'avant par les acteurs municipaux. Il ne faut pas perdre de vue que le déchet qui coûte le moins cher à gérer est celui qu'on ne génère pas.

Plan d'action 2019-2024

Déoulant de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec propose des objectifs et des cibles afin d'améliorer le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire québécois. Ce plan d'action suit le plan d'action 2011-2015, dont les objectifs sont similaires, mais les cibles légèrement moins ambitieuses pour certaines.

Tableau 1 – Objectifs des plans d'action 2011-2015 et 2019-2024

Objectifs Plan d'action 2011-2015	Objectifs Plan d'action 2019-2024
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	Recycler 60 % des matières organiques
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte	

Suivant les données de l'étude de caractérisation 2015 et les données du bilan 2019, nous pouvons comparer les résultats avec les objectifs du plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Le tableau ci-dessous présente ce comparatif.

Concernant le dernier objectif 2019-2024, soit *Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition*, le calcul n'a pas pu être effectué compte tenu que les données de valorisation des matières sont prises à la sortie des écocentres. En 2019, très peu de matières (bois, bardeau, gypse) ont été sorties des écocentres, bien qu'une grande quantité non mesurée ait été accueillie. Ainsi, pour éviter d'avoir un taux variable qui ne considère que les sorties de matières, il a été préféré de ne pas calculer l'atteinte de cet objectif.

Tableau 2 – Comparatif des résultats 2019 et des objectifs du gouvernement

Objectifs Plan d'action 2019-2024	Résultats 2019 MRC du Rocher- Percé	Résultats 2019 Gaspé	Résultats 2019 Murdoch- ville	Résultats 2019 Grande- Vallée	Résultats 2019 Cloridorme et Petite- Vallée
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant ⁽¹⁾	452 kg	814 kg	680 kg	504 kg	449 kg
Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ⁽²⁾ (ICI et résidentiel)	57 %	54 %	65 %	58 %	45 %
Recycler 60 % des matières organiques ⁽³⁾ (ICI et résidentiel)	42 %	20 %	0 %	4 %	0 %
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition ⁽⁴⁾	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

Note 1 : Le tonnage inclut les secteurs résidentiels, ICI et CRD. La population de 2016 a été considérée.

Note 2 : Ce taux est calculé pour le secteur résidentiel et ICI. Les contenants consignés ont été considérés dans le calcul. Le pourcentage de matières recyclables retrouvées à l'enfouissement à l'étude de caractérisation 2015 a été appliqué sur le tonnage enfoui en 2019 du secteur résidentiel et ICI. Le taux est calculé en divisant la quantité de matières recyclables récupérées en 2019 par le total des matières recyclables générées en 2019 (recyclées et enfouies).

Note 3 : Ce taux est calculé pour le secteur résidentiel et ICI. Les boues de fosses septiques n'ont pas été considérées dans le calcul. Le pourcentage de matières organiques retrouvées à l'enfouissement à l'étude de caractérisation 2015 a été appliqué sur le tonnage enfoui en 2019 du secteur résidentiel et ICI. Le taux est calculé en divisant la quantité de matières organiques récupérées en 2019 par le total des matières organiques générées en 2019 (recyclées et enfouies).

Conclusion

Le domaine de la gestion des matières résiduelles a grandement évolué depuis 10 ans, avec la mise en place des écocentres et de la collecte à trois voies notamment.

Si les quantités de matières recyclées, compostées ou valorisées ont augmentées, il n'en demeure pas moins que l'enfouissement demeure la filière la plus importante en termes de tonnage traité. Des efforts doivent être déployés afin de diminuer le tonnage de matières valorisables acheminées à l'enfouissement, ce qui permettra à la fois de réduire le coût de traitement et de diminuer l'impact environnemental associé à la gestion des matières résiduelles.

Les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé entameront en 2020 la rédaction du prochain plan de gestion des matières résiduelles. La réduction à la source et la réduction des déchets demeurent des concepts directeurs du prochain plan.